

Annexe : liste des exonérés des droits de bibliothèques

Sont exonérés sur justificatif

- le personnel de l'Université de Caen en activité ou à la retraite
- les chercheurs travaillant dans des laboratoires rattachés à l'Université de Caen
- le personnel médical (PH)
- les enseignants-chercheurs chargés de cours dans une autre université française
- les étudiants inscrits dans une autre université publique française (ou établissement assimilé)
- les étudiants et/ou personnels dont les droits de bibliothèque ont été acquittés par convention
- les étudiants et/ou personnels des établissements de la COMUE
- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA ou de l'aide sociale
- les personnes handicapées ou invalides et leur accompagnateur

Peuvent être exonérés sur décision de la directrice du Service commun de la documentation

- les membres des organismes travaillant en collaboration avec la bibliothèque
- les enseignants-chercheurs chargés de cours dans une université étrangère travaillant en coopération avec l'UNICAEN
- les agents de la fonction publique de toutes catégories exerçant dans les bibliothèques, les archives ou les musées

2 - Prêt entre Bibliothèques : BU de Caen emprunteur (participation de l'utilisateur aux frais)**

(facturation *par article*, sur une base de 50 pages ; quand emprunt, frais de port pour le retour des documents pris en charge par le SCD)

!!! Les tarifs PEB emprunteur sont susceptibles d'être révisés durant l'année 2016, afin de prendre en compte les recommandations de l'ABES (travaux en cours).

CATÉGORIE D'USAGERS	PHOTOCOPIES arrivées par voie postale ou électronique (par tranche de 50 pages)			Prêt de documents = ouvrages ou thèses (Forfait)***		
	France (Coût moyen = 6 €)	Étranger		France (coût moyen = 8 €)	Étranger	
Hors BLDSC et NLM (Coût moyen = 8 €)		BLDSC et NLM	Hors BLDSC et NLM (Coût moyen = 15 €)		BLDSC et NLM	
Étudiants UNICAEN	3 €*	4 €*	Prix coûtant	4 €*	7,5 €*	Prix coûtant
Personnels et laboratoires de l'université – Lecteurs individuels et autres étudiants	6 €*	8 €	Prix coûtant	8 €	15 €	Prix coûtant
Organismes privés	12 €	16 €	Prix coûtant	16 €	30 €	Prix coûtant

* Le SCD de Caen prend en charge le complément à hauteur du coût généralement constaté pour les étudiants inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie

** Sur décision de la directrice du Service commun de la documentation, peuvent être exonérés des droits de prêt entre bibliothèques, les étudiants ou personnels reconnus par le Relais Handicap-Santé de l'Unicaen.

*** cas particulier des thèses étrangères commercialisées (ex : PROQUEST) : vente à l'utilisateur au prix du fournisseur ou prêt à demi-tarif

3 - Prêt entre Bibliothèques : BU de Caen fournisseur

(= tarif de nos prestations aux organismes documentaires extérieurs)

Nature de la prestation	Organismes publics ou parapublics Sauf BLDSC	Organisme privé BLDSC
Photocopies par voie électronique	France et étranger : gratuit	France et étranger : gratuit
Photocopies par voie postale	France et étranger : 1 article : 7 € par tranche de <u>50 pages</u>	France et étranger : 1 article : 14 € par tranche de <u>50 pages</u>
Prêt d'un ouvrage ou d'une thèse	France : forfait : 10 € Étranger : forfait : 20 €	France : forfait : 20 € Étranger : forfait : 40 €
Prêt d'une microfiche	France et étranger : 7 €	France et étranger : 14 €

Le prêt de documents est gratuit pour les bibliothèques du SUDoc qui acceptent la réciprocité

NB : le retour en recommandé est exigé quand la BU de Caen prête ouvrages, thèses ou microfiches